

## Fiche des thèmes

- 1- **L'institution d' audiences foraines** : malgré le progrès technologique et les capacités acquises dans l'utilisation des outils qu'il offre dans les domaines de l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale et la facilitation de l'accès à ses différents services à toute les tranches de la société et compte tenu de la superficie de notre pays et pour garantir à tout le monde y compris les étrangers résidants en Algérie , des audiences foraines ont été instaurées par la loi qui se tiennent en dehors des sièges des juridictions dans des zones reculées du désert .
- 2- **Assistance judiciaire** : elle a été longtemps limitée à l'obtention de l'assistance d'un avocat, empêchant les catégories démunies de bénéficier des autres procédures en relation avec l'action publique, à toutes ses étapes (avant et après le procès), notamment le recours aux services des huissiers de justice et des experts et des notaires .Dans ce cadre la législation nationale a connu plusieurs modifications qui ont élargi le bénéfice de l'assistance judiciaire aux services des auxiliaires de justice dont les honoraires pris en charge par l'Etat .
- 3- **La coopération intersectorielles** : pour le renforcement du système de la justice pénale en Algérie ce principe a été consacré dans plusieurs textes législatifs et plusieurs organes multisectoriels ont été installés au niveau national et local œuvrant à la prévention contre les différentes formes de la criminalité et à mettre en place des stratégies adéquates fixant le domaine d'intervention de tous les secteurs concernés.
- 4- **La protection des victimes** : la protection des victimes ne doit pas se limiter aux aspects judiciaires et juridiques malgré l'importance de cette assistance mais elle doit s'étendre à la prise en charge, sanitaire, psychologique, et sociale tout le long du parcours de la victime dans le système judiciaire pénal.